

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 27 février 2012**  
~~~~~

A VIVRE ! LA FOIRE-EXPO 2012
LOCATION DES STANDS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 février 2012 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Christian LASSALVY, Mme Maguelonne SUQUET, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, M. Louis VILLARET, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Monsieur Christian DOUCE, M. David CABLAT, M. Pascal DELIEUZE -M. Jean-Claude BOSCH suppléant de M. Jean-Marcel JOVER, M. Olivier LECOMTE suppléant de Mme Sylvie CONTRERAS, M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. Armando COSTA FARIA suppléant de M. Frédéric GREZES, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Jean-Claude CROS suppléant de M. Jean-Pierre BOUDES

Procurations : M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE à M. Philippe SALASC, Mme Anne-Marie DEJEAN à M. Christian LASSALVY, M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés : M. Jérôme CASSEVILLE, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Jean-Pierre DURET, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. André YVANEZ, M. Bernard DOUYSSSET

Absents : M. Maurice DEJEAN, Mme Catherine JOSIEN, Mme Florence QUINONERO, M. Jean Pierre VANLUGGENE

Quorum : 23	Présents : 33	Votants : 36	Pour 36 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault organise depuis 2005 la Foire-Expo en Vallée de l'Hérault, sur l'espace culturel et sportif de Gignac,

Vu qu'en 2011, le site a été totalement réorganisé sous des grands chapiteaux totalement aménagés pour offrir une qualité d'accueil aux exposants et aux visiteurs,

Vu le coût global de l'opération validé au vote du budget primitif, d'un montant de 200 000 € TTC, lors du conseil communautaire du 6 février 2012,

Considérant qu'il est nécessaire de limiter l'autofinancement de la Communauté de communes,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter les tarifs suivants :

*Location de stands « entreprises » :

- stand standard : 110 € TTC
- stand d'angle : 160 € TTC
- emplacement grand matériel : 3,5 € TTC/m²
- stand buvette / restauration à emporter : forfait de 650€ (comprenant la location d'un stand de 25 m² avec électricité et un forfait d'entrée de 400 €)
- stands restauration assise : 10% du chiffre d'affaires réalisé ou 50 menus offerts ou forfait de 400 €
- forfait électricité : 60 € TTC par branchement
- réductions spéciales : -20% pour les produits régionaux ; -50% pour les participants au concours des vins primés sur le terroir 2012 ; gratuit pour les associations culturelles locales qui proposent des animations sur le site

* Partenariats privés :

Différentes formules de partenariats seront proposées à des entreprises privées. Leur importance dans les supports de communication sera proportionnelle au montant de la participation financière versée :

- Partenaire Privilège : 3000 € TTC
- Partenaire Associé : 2000 € TTC
- Partenaire Présence : 1500 € TTC

* Subventions publiques :

Des subventions seront demandées auprès de partenaires publics à savoir :

- le Conseil Général de l'Hérault pour un montant de 40 000 € TTC, dans le cadre du contrat de pays 2012,
- le Conseil Régional Languedoc-Roussillon pour un montant de 15 000 € TTC,

- de valider le plan de financement prévisionnel présenté en annexe,
- d'autoriser le Président à modifier, si besoin, le plan de financement,
- d'autoriser le Président à engager et signer les formalités afférentes à ce dossier, y compris les consultations relatives aux différentes prestations de service à mettre en œuvre, la signature des conventions de partenariat à mettre en place et tous les documents relatifs à l'attribution de subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 595 le - 2 MARS 2012

Publication le

Notification le - 5 MARS 2012

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

Identifiant de l'acte : 034.263400694.20120227-ITC 19763-DE

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



**Plan de financement prévisionnel
A vivre ! la Foire-expo 2012**

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (TTC)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (TTC)	TAUX
Organisation	126 000,00 €	63%	Conseil général de l'Hérault	40 000,00 €	20%
Animation	18 000,00 €	9%	Conseil régional Languedoc Roussillon	15 000,00 €	8%
Communication	56 000,00 €	28%	Participations privés (exposants, sponsors)	25 000,00 €	13%
			PART FINANCEURS	80 000,00 €	40%
			PART CCVH	120 000,00 €	60%
TOTAL TTC	200 000,00 €	100%	TOTAL TTC	200 000,00 €	100%

Fait à Gignac, le

Le Président,

Louis VILLARET